



BUREAU COMMUNAUTAIRE – Liste des délibérations Séance du 29 septembre 2025

Date de convocation : 23 septembre 2025.

Les membres du bureau communautaire dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 29 septembre 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente de CESSEVILLE.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 20

Présents : 15

Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIERE - Claire CARRERE-GODEBOUT - Marie-Noëlle CHEVALIER - Françoise MAILLARD - Martine SAINT-LAURENT - Isabelle VAUQUELIN.

Messieurs Hugues BOURGAULT - Bertrand CARPENTIER - Arnaud CHEUX - Alain DEBUS - Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE - Joël LELARGE - Jean-Charles PARIS - Roger WALLART.

Excusé(e)s : Mesdames Laurence DUVAL - Hélène LEROY - Messieurs Gérard PLESSIS - Laurent VALLEE -

Absent(e)s :

Monsieur Marc ROMET

PROJETS DE DELIBERATIONS SOUMIS A L'APPROBATION DU BUREAU :

Après avoir entendu l'exposé du président et du vice-président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a pris les décisions suivantes :

➤ DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE :

MARCHE DE TRAVAUX PORTANT EXTENSION DE L'OFFICE DE TOURISME – 8 LOTS - ATTRIBUTION Adoptée à l'unanimité

SIGNATURE DES OPAH (OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT) - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT Adoptée à l'unanimité

➤ DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

BOULANGERIE DE BROSVILLE - BAIL COMMERCIAL AU PROFIT DE LA SOCIETE MAISON THUAULT Adoptée à l'unanimité

SUBVENTION AU PROFIT DE L'UCIAL – NOVEMBRE GAGNANT Adoptée à l'unanimité

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR UNE EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE ITINÉRANTE ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION OBJECTIF PHOTO 27 Adoptée à l'unanimité

REGLEMENT INTERIEUR PRET DE L'EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE DES 41 COMMUNES Adoptée à l'unanimité

➤ DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION :

SAAD - REMBOURSEMENT D'UN KIT ROUES ET FREINS D'UN LIT MEDICALISE Adoptée à l'unanimité

PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 octobre 2025 SOUMIS A L'AVIS DU BUREAU :

Après avoir entendu l'exposé du président et des vice-président(e)s, le bureau communautaire, après en avoir délibéré, émet les avis suivants :

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES – SUBVENTION - CONVENTION GDS 27 (GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DE L'EURE) - RENOUVELLEMENT Avis favorable à l'unanimité

SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE – PASSATION D'UNE CONVENTION DE COLLABORATION AVEC LES INFIRMIERS LIBERAUX DU TERRITOIRE Avis favorable à l'unanimité

POLE ANIMATION JEUNESSE – VALIDATION DU PROJET « BIEN MANGER POUR BIEN BOUGER » LEADER Avis favorable à l'unanimité

AVENANT CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE Avis favorable à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ABONDEMENT AU DISPOSITIF REGIONAL IMPULSION PROXIMITE Avis favorable à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VALIDATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES ACTIVITES ECONOMIQUES Avis favorable à l'unanimité

OFFICE DE TOURISME – TARIFS DE LA BOUTIQUE Avis favorable à l'unanimité



BUREAU COMMUNAUTAIRE – Liste des délibérations
Séance du 29 septembre 2025

MARCHE PORTANT SUR LA REALISATION D'UN SCHEMA D'ITINERAIRES DE MOBILITE DOUCE - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL.	Avis favorable à l'unanimité
MOBILITE – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT	Avis favorable à l'unanimité
PROJET DE NOUVELLE CASERNE DE GENDARMERIE LE NEUBOURG – GARANTIE EMPRUNT	Avis favorable à l'unanimité
BUDGET PRINCIPAL - REVERSEMENT AUX COMMUNES DE LA COMPENSATION DE LA PART SALAIRE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE	Avis favorable à l'unanimité
BUDGET GEMAPI - DECISION MODIFICATIVE N°1 – VIREMENTS DE CREDITS	Avis favorable à l'unanimité
BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2	Avis favorable à l'unanimité
BUDGET SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD) - DECISION MODIFICATIVE N°2 – OUVERTURE DE CREDITS	Avis favorable à l'unanimité
BUDGET OFFICE DU TOURISME (OT) - DECISION MODIFICATIVE N°2 – OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDITS	Avis favorable à l'unanimité
CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE « MISSION TEMPORAIRE » DU CENTRE DE GESTION DE L'EURE	Avis favorable à l'unanimité
CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES	Avis favorable à l'unanimité
RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ADHESION AU DISPOSITIF REFERENT SIGNALEMENT DU CENTRE DE GESTION DE L'EURE	Avis favorable à l'unanimité
VOIRIE – MARCHE TRAVAUX DE RENOVATION VOIRIE COMMUNAUTAIRE – LOT 1 – AVENANT 1	Avis favorable à l'unanimité
VOIRIE – DMOA EPEGARD – RUE DE LA CROIX BLANCHE	Avis favorable à l'unanimité
VOIRIE – DMOA VITOT – RUE DU CHAMP DE BATAILLE	Avis favorable à l'unanimité
VOIRIE – DMOA SAINT-AUBIN-D'ECROSVILLE – RUE VILAINE	Avis favorable à l'unanimité
VOIRIE – DMOA DAUBEUF-LA-CAMPAGNE – RUE DE VRAIVILLE	Avis favorable à l'unanimité
OM – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE RPQS	Avis favorable à l'unanimité

Fin de séance : 20H30

Le Secrétaire de séance
Alain DEBUS

Le Président
Jean-Paul LEGENDRE



PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 29 septembre 2025

Extrait des délibérations n° 7

Date de convocation : 23 septembre 2025.

Les membres du bureau communautaire dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 29 septembre 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente de CESSEVILLE.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 20

Présents : 15

Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIERE - Claire CARRERE-GODEBOUT - Marie-Noëlle CHEVALIER - Françoise MAILLARD - Martine SAINT-LAURENT - Isabelle VALIQUETIN

Messieurs Hugues BOURGAULT - Bertrand CARPENTIER - Arnaud CHEUX - Alain DEBUS - Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE - Joël LELARGE - Jean-Charles PARIS - Roger WALLART

Excusé(e)s : Mesdames Laurence DUVAL - Hélène LEROY - Messieurs Gérard PLESSIS - Laurent VALLEE -

Absent(e)s :

Absent(s) :

ADMINISTRATION GENERALE

Objet : Service Autonomie à Domicile – Remboursement des frais de remplacement des roues et des freins du lit médicalisé de Mme GANTZ.

Lors d'une intervention du service autonomie à domicile (SAD) chez Madame GANTZ Odette, résidant 1 route de Conches – 27110 Le Tremblay-Omonville, l'agent a déplacé son lit dans le cadre de ses missions. Malencontreusement, elle a abîmé les freins et les roues de cet équipement.

Cet équipement a donc été réparé pour un montant de 76,20 euros TTC par Madame GANTZ.

La communauté de communes dispose d'une assurance au titre de la responsabilité civile. L'assurance prévoit une franchise de 200 euros pour cette prise en charge. Aussi, en raison du montant supérieur de la franchise par rapport au montant du sinistre, il est proposé que la communauté de communes prenne en charge directement le remboursement de la réparation du lit médicalisé (freins et roues).

Il est proposé aux membres du bureau communautaire :

- D'approuver le remboursement de la somme de 76,20 euros TTC à Mme GANTZ ; résidant 1 route de Conches – 27110 Le Tremblay-Omonville,
 - D'autoriser le président à signer l'ensemble des actes nécessaires au remboursement des sommes dues,
 - D'inscrire les sommes au budget annexe service autonomie à domicile 2025.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg.

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L.313-11 et L.314-1.

Vu la Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L.513-11 et L.514-1;
Vu la délibération en date du 8 juin 2020 par laquelle le conseil communautaire donne délégation au bureau communautaire pour prendre toute décision concernant l'adoption et le règlement du dédommagement de tiers relatifs aux accidents matériels causés dans le cadre des missions de la collectivité, d'un montant inférieur au montant de la franchise de l'assurance de la collectivité.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation ci-dessus,
 - Décide de rembourser la somme de 76,20 euros TTC à Mme GANTZ ; résidant 1 route de Conches – 27110 Le Tremblay-Omonville et portant sur les frais inhérents à la réparation du lit médicalisé détérioré par un agent du service autonomie à domicile lors de ses missions,
 - Autorise le président à signer tous les actes nécessaires au remboursement des sommes dues,
 - Décide d'inscrire les sommes au budget annexe service autonomie à domicile 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Adoptée à l'unanimité



PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 29 septembre 2025
Extrait des délibérations n° 6

Date de convocation : 23 septembre 2025.

Les membres du bureau communautaire dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 29 septembre 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente de CESSEVILLE.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 20

Présents : 15

Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIÈRE - Claire CARRERE-GODEBOUT - Marie-Noëlle CHEVALIER - Françoise MAILLARD - Martine SAINT-LAURENT - Isabelle VAUQUELIN.

Messieurs Hugues BOURGAULT - Bertrand CARPENTIER - Arnaud CHEUX - Alain DEBUS - Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE - Joël LELARGE - Jean-Charles PARIS - Roger WALLART.

Excusé(e)s : Mesdames Laurence DUVAL - Hélène LEROY - Messieurs Gérard PLESSIS - Laurent VALLEE -

Absent(e)s :

Monsieur Marc ROMET

ADMINISTRATION GENERALE

Objet : Règlement intérieur prêt de l'exposition photographique des 41 communes

L'association Objectif photo 27 porte un projet d'exposition photographique itinérante. Ce projet consiste en la réalisation d'une série de 41 photographies, soit une par commune du pays du Neubourg, mettant en valeur le patrimoine local et la vie des villages.

Une fois finalisée, l'exposition sera :

- Présentée à l'occasion des vœux du président en janvier 2026,
- Affichée à l'office de tourisme dans le cadre d'une exposition,
- Présentée dans différents lieux communautaires (siège de la communauté de communes, etc...),
- Mise à disposition des communes dans le cadre de manifestations locales.

Ce projet, à la fois culturel et territorial, contribue à la valorisation et à l'identité du territoire.

Considérant l'intérêt de cette initiative pour l'animation et le rayonnement du pays du Neubourg, la commission tourisme et sport, réunie le 29 avril 2025, a émis un avis favorable pour proposer cette exposition photographique aux communes associées de la communauté de communes du pays du Neubourg.

Il est de proposé au bureau communautaire d'adopter le règlement intérieur relatif au prêt de cette exposition photographique (cf. annexe).

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 donnant délégations de pouvoir au bureau communautaire et portant sur l'adoption des règlements intérieurs et leurs modifications de la communauté de communes à l'exception du règlement intérieur du conseil communautaire et de celui du personnel,

Vu l'avis favorable de la commission tourisme et sport du 11 septembre 2025

Vu le rapport de présentation,

Après avoir entendu le vice-président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation,
- Décide d'adopter le règlement intérieur portant sur le prêt de l'exposition photographique des 41 communes (cf. annexe),
- Autorise le président à signer ledit règlement intérieur et tous les actes subséquents.

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Alain DEBUS



**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE du 29 septembre 2025
Extrait des délibérations n° 3**

Date de convocation : 23 septembre 2025.

Les membres du bureau communautaire dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 29 septembre 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente de CESSEVILLE.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 20

Présents : 15

Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIERE - Claire CARRERE-GODEBOUT - Marie-Noëlle CHEVALIER - Françoise MAILLARD - Martine SAINT-LAURENT - Isabelle VAUQUELIN.

Messieurs Hugues BOURGAULT - Bertrand CARPENTIER - Arnaud CHEUX - Alain DEBUS - Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE - Joël LELARGE - Jean-Charles PARIS - Roger WALLART.

Excusé(e)s : Mesdames Laurence DUVAL - Hélène LEROY - Messieurs Gérard PLESSIS - Laurent VALLEE -

Absent(e)s :

Monsieur Marc ROMET

ADMINISTRATION GENERALE

Objet : Boulangerie de Brosville – Bail commercial au profit de la société MAISON THUAULT

La communauté de communes du pays du Neubourg est propriétaire des murs de la boulangerie implantée sur la commune de Brosville. Le bâtiment est composé d'un espace de vente, d'un laboratoire ainsi que d'un logement.

La construction du bâtiment a débuté en 2015, et le bail commercial avec le 1^{er} occupant a été signé avec la société le Fournil de Brosville représentée par M. Jean-Pierre LEROUX le 19 juillet 2016. Monsieur et Madame THUAULT ont racheté le fonds de commerce et par conséquent ont repris le bail commercial en cours, le 25 août 2021.

Le bail commercial initial est arrivé à son terme. Conformément aux dispositions du bail, celui-ci est renouvelé de façon tacite, mais il est proposé de signer un nouveau bail afin que le gérant garde les mêmes droits. Monsieur et Madame THUAULT ont fait une demande en date du 20 juin 2025 pour solliciter un nouveau bail commercial.

Il est donc proposé au bureau communautaire de donner son accord pour la signature d'un bail commercial avec la société Maison Thuault portant sur la location de la boulangerie de BROSVILLE pour un loyer mensuel de 1 338,48 euros HT,

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu le Code du commerce, et notamment les articles art L.145-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l'autorisation de signer des baux commerciaux,

Vu le courrier en date de 20 juin 2025 de M. et Mme THUAULT demandant le renouvellement du bail commercial de la boulangerie de Brosville,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique en date du 8 juillet 2025,

Vu le rapport de présentation ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le présent rapport de présentation,
- Décide de signer avec la société Maison Thuault, représentée par M. Jean-Christophe et Mme Amélie THUAULT, domiciliée 30 rue Saint-Fiacre, 27930 BROSVILLE (n° Siret : 902 243 955 00017), un bail commercial relatif à la location de la boulangerie de Brosville et du logement attenant,
- Précise que le loyer mensuel est de 1 338,48 euros HT,
- Précise que le montant du loyer sera révisé selon les dispositions prévues au bail commercial,
- Autorise le président à signer tous les actes, notariés et autres, nécessaires à la présente délibération,
- Dit que les recettes sont inscrites au budget annexe investissement locatif 2025 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance,
Alain DEBUS**

**Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE**



**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE du 29 septembre 2025
Extrait des délibérations n° 4**

Date de convocation : 23 septembre 2025.

Les membres du bureau communautaire dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 29 septembre 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente de CESSEVILLE.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 20 Présents : 15

Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Laurence BUSSIERE - Claire CARRERE-GODEBOUT - Marie-Noëlle CHEVALIER - Françoise MAILLARD - Martine SAINT-LAURENT - Isabelle VAUQUELIN.

Messieurs Hugues BOURGAULT - Bertrand CARPENTIER - Arnaud CHEUX - Alain DEBUS - Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE - Joël LELARGE - Jean-Charles PARIS - Roger WALLART.

Excusé(e)s : Mesdames Laurence DUVAL - Hélène LEROY - Messieurs Gérard PLESSIS - Laurent VALLEE -

Absent(e)s :

Monsieur Marc ROMET

ADMINISTRATION GENERALE

Objet : Subvention au profit de l'UCIAL du pays du Neubourg : NOVEMBRE GAGNANT

Madame Karine LETELLIER a repris la présidence de l'Union Commerciale du pays du Neubourg. Le souhait du nouveau bureau de l'UCIAL est d'organiser plus d'animations et de mieux communiquer sur ses actions afin de relancer une dynamique de groupe pour le commerce de proximité.

Parmi les actions proposées, l'Union Commerciale du pays du Neubourg organise en fin d'année l'opération NOVEMBRE GAGNANT.

Le principe de l'opération

Les consommateurs doivent compléter une carte d'une valeur totale de 200€ (10€ = 1 tampon) durant la durée de l'opération. A la fin de l'opération, un tirage au sort aura lieu, et chaque commerçant participe à cet événement en mettant en jeu un lot à gagner.

L'intérêt pour les commerçants est d'offrir un seul lot plutôt que de faire de fortes réductions tout le mois. Pour les clients, c'est l'opportunité d'avoir un lot important à gagner.

L'UCIAL a sollicité la communauté de communes pour participer au lot principal, à savoir un voyage à gagner.

Cette action ayant pour but d'inciter la consommation dans les commerces de proximité, et pouvant bénéficier à l'ensemble des commerces qui souhaitent adhérer à l'UCIAL, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande et d'accorder à l'UCIAL une subvention d'un montant maximum de 2 000 euros correspondant à la participation de la communauté de communes au lot principal de l'opération NOVEMBRE GAGNANT.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la délibération n° 17, en date du 08 juin 2020, portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au profit du bureau, notamment en matière d'attribution de subventions jusqu'à 6 000 € par demandeur, par an et de prendre toute décision nécessaire à leur règlement, et ceci dans la limite des crédits inscrits,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des membres de la commission développement économique,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Et après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 000 euros au bénéfice de l'UCIAL du pays du Neubourg,
- dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2025 (article 65748).

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance,
Alain DEBUS**



**Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE**

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE du 29 septembre 2025
Extrait des délibérations n° 2**

Date de convocation : 23 septembre 2025.

Les membres du bureau communautaire dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 29 septembre 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente de CESSEVILLE.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 20

Présents : 15

Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIÈRE - Claire CARRERE-GODEBOUT - Marie-Noëlle CHEVALIER - Françoise MAILLARD - Martine SAINT-LAURENT - Isabelle VAUQUELIN.

Messieurs Hugues BOURGAULT - Bertrand CARPENTIER - Arnaud CHEUX - Alain DEBUS - Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE - Joël LELARGE - Jean-Charles PARIS - Roger WALLART.

Excusé(e)s : Mesdames Laurence DUVAL - Hélène LEROY - Messieurs Gérard PLESSIS - Laurent VALLEE -

Absent(e)s :

Monsieur Marc ROMET

ADMINISTRATION GENERALE

Objet : OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) - Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat.

La communauté de communes du pays du Neubourg a signé le 16 juillet 2024, une convention avec l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) et le département pour la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour une durée de 3 ans. Cette convention a fait l'objet le 30 décembre 2024, d'un avenant précisant les modalités de financement du programme.

Les membres de la commission aménagement du territoire se sont réunis le 18 septembre 2025 à 19h.

6 dossiers ont été présentés pour attribution des aides auxquelles ils peuvent prétendre dans le cadre de ce programme.

6 dossiers présentés ont reçu un avis favorable pour l'attribution d'une participation financière de la communauté de communes.

Après avoir vu les demandes de subventions, il est proposé au bureau communautaire d'accorder une aide aux dossiers suivants :

Demandeur	Commune	Nature de la participation	Montant des travaux subventionnés TTC	Montant de l'aide CCPN	% restant à la charge après les accords de subventions
DE SA Merces	Sainte-Colombe-la-Commanderie	Action 3 Adaptation du logement	8 224.25 €	85.75 €	5 %
MASSIF Gaudérique	Ecquetot	Action 2 Rénovation énergétique	44 611.11 €	750.00 €	10.44 %
BONBANY Alexis	Fouqueville	Action 2 Rénovation énergétique	73 954.16 €	750.00 €	56.74 %
COLOMBANI Patricia	Saint-Aubin-d'Ecrousville	Action 2 Rénovation énergétique	70 596.36 €	750.00 €	33.44 %
LEBRETON Wilfrid	Le Neubourg	Action 2 Rénovation énergétique	60 444.15 €	750.00 €	12.59 %
MEYER Jacqueline	Tourville-la-Campagne	Action 2 Rénovation énergétique	83 387.71 €	750.00 €	44.41 %

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la délibération n°17, en date du 08 juin 2020, portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au profit du bureau, notamment en matière d'attribution de subventions jusqu'à 6 000 euros par demandeur, par an et de prendre toute décision nécessaire à leur règlement, et ceci dans la limite des crédits inscrits,

Vu la délibération n°1 du bureau, en date du 03 mars 2025, portant adoption du règlement d'attribution des aides de la communauté de communes dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire en date du 18 septembre 2025,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

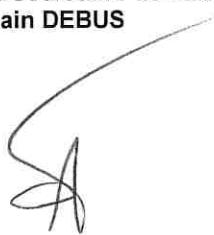
- Approuve le présent rapport de présentation,
 - Décide d'attribuer une subvention au titre de l'OPAH aux personnes énoncées ci-dessous et dans les conditions ci-dessus :
 - De SA Merces
 - MASSIF Gaudérique
 - BONBANY Alexis
 - COLOMBANI Patricia
 - LEBRETON Wilfrid
 - MEYER Jacqueline
 - Autorise le président à signer tous documents relatifs à l'octroi de cette aide,
 - Dit que les dépenses seront inscrites au budget principal 2025 et suivants (article 65748).

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance,
Alain DEBUS**



Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE



PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 29 septembre 2025 Extrait des délibérations n° 1

Date de convocation : 23 septembre 2025.

Les membres du bureau communautaire dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 29 septembre 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente de CESSEVILLE.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 20 Présents : 15

Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIÈRE - Claire CARRERE-GODEBOUT - Marie-Noëlle CHEVALIER - Françoise MAILLARD - Martine SAINT-LAURENT - Isabelle VAUQUELIN.

Messieurs Hugues BOURGAULT - Bertrand CARPENTIER - Arnaud CHEUX - Alain DEBUS - Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE - Joël LELARGE - Jean-Charles PARIS - Roger WALLART.

Excusé(e)s : Mesdames Laurence DUVAL - Hélène LEROY - Messieurs Gérard PLESSIS - Laurent VALLEE -

Absent(e)s :

Monsieur Marc ROMET

ADMINISTRATION GENERALE

Objet : Marché de travaux d'extension de l'office de tourisme – Signature des marchés

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la communauté de communes du pays du Neubourg a décidé de réaliser des travaux portant sur l'extension de l'office de tourisme, dénommé dorénavant la « Gare ». En effet, la « Gare » accueille actuellement le service attractivité, l'espace France services et le Pôle Animation Jeunesse (PAJ). Au vu de l'activité des différents services grandissant, il a été rendu nécessaire d'agrandir les locaux de la « Gare » pour un bon accueil du public tant au niveau de l'espace France services, que de l'office de tourisme ou du PAJ. L'extension de la « Gare » de part et d'autre du bâtiment existant permettra d'installer l'espace France services d'un côté et de l'autre le PAJ.

Pour cela, après réalisation des études nécessaires et dépôt du permis de construire, il a été lancé une consultation en application des articles L.2123-1 1^{er} et R.2123-1 1^{er} du Code de la commande publique. La consultation comprend 8 lots. Les marchés ne sont pas ouverts aux variantes, et ne comprennent pas de prestations supplémentaires éventuelles. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 17 juillet 2025. Les candidats ont eu jusqu'au 9 septembre 2025 (12h00) pour déposer leurs offres. 29 candidats ont remis, dans les délais impartis, des offres pour tout ou partie des lots.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 septembre 2025 et a émis un avis sur l'attribution desdits marchés. A l'issue de la réunion de la commission d'appel d'offres, il est proposé de signer les marchés suivants :

- Lot n°1 : VRD – Gros Œuvre – Maçonnerie – Carrelage - Faïence

Titulaire : Liebault

Montant estimatif : 174 454.50 €HT

- Lot n°2 : Charpente - Couverture

Titulaire : Renard SAS

Montant estimatif : 93 251.51€HT

- Lot n°3 : Menuiseries extérieures – Serrureries

Titulaire :SIB Vascart Delamare

Montant estimatif : 107 519.83 €HT

- Lot n°4 : Menuiseries intérieures – Doublages – Cloisons – Plafonds – Isolation

Titulaire : SA Polytravaux

Montant estimatif : 88 140.74 €HT

- Lot n°5 : Electricité

Titulaire : SàRL SCAE

Montant estimatif : 40 750.00 €HT

- Lot n°6 : Plomberie – Sanitaire

Titulaire : SAS Devilloise de chauffage

Montant estimatif : 11 650.00 €HT

- Lot n°7 : Chauffage – Ventilation – Climatisation

Titulaire : SAS Devilloise de chauffage

Montant estimatif : 36 015.00 €HT

- Lot n°8 : Peinture – Revêtements acoustiques - Signalétique

Titulaire : SAS A. Vignola

Montant estimatif : 20 388.00 €HT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L.2123-1 1° et R.2123-1 1°,

Vu la délibération du conseil communautaire du 8 juin 2020 chargeant le bureau de la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services d'un montant supérieur à 200 000 euros H.T. et inférieur ou égal à 1 000 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui ont une influence positive ou négative de moins de 10 % par rapport au montant initial du marché, ainsi que les avenants supérieurs à ce taux et autorisés par les dispositions réglementaires, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la réunion de la commission d'appel d'offres du 23 septembre 2025 relative à l'avis portant sur l'attribution des marchés de travaux d'extension de l'office de tourisme,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du président, le bureau communautaire, après avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation ci-dessus
- Accepte de signer les marchés de travaux d'extension de l'office de tourisme, avec les entreprises suivantes :

Lot n°1 : VRD – Gros Œuvre – Maçonnerie – Carrelage - Faïence

Titulaire : Liebault dont le siège social est situé 2 bis rue de la mairie – 27180 BERNIENVILLE, et dont le numéro SIRET est : 531 645 992 00011,

Montant estimatif : 174 454.50€ HT

Lot n°2 : Charpente - Couverture

Titulaire : Renard SAS dont le siège social est situé 428 rue Jean Monnet – 27000 EVREUX, et dont le numéro SIRET est : 643 650 799 00023,

Montant estimatif : 93 251.51€ HT

Lot n°3 : Menuiseries extérieures – Serrureries

Titulaire : SIB Vascart Delamare dont le siège social est situé 94 rue Louis Blériot – Zone Eurochannel – 76370 NEUVILLE LES DIEPPE, et dont le numéro SIRET est : 682 750 112 00042,

Montant estimatif : 107 519.83€ HT

Lot n°4 : Menuiseries intérieures – Doublages – Cloisons – Plafonds – Isolation

Titulaire : SA Polytravaux dont le siège social est situé ZAC des Ondelles – 76240 BELBEUF, et dont le numéro SIRET est : 329 450 266 00047,

Montant estimatif : 88 140.74€ HT

Lot n°5 : Électricité

Titulaire : SàRL SCAE dont le siège social est situé 185 place Persac – 76750 BUCHY, et dont le numéro SIRET est : 433 279 809 00043,

Montant estimatif : 40 750.00€ HT

Lot n°6 : Plomberie – Sanitaire

Titulaire : SAS Devilloise de chauffage dont le siège social est situé 11 rue Ampère – ZI de la Maine – 76150 MAROMME, et dont le numéro SIRET est : 395 280 274 00030,

Montant estimatif : 11 650.00€ HT

Lot n°7 : Chauffage – Ventilation – Climatisation

Titulaire : SAS Devilloise de chauffage dont le siège social est situé 11 rue Ampère – ZI de la Maine – 76150 MAROMME, et dont le numéro SIRET est : 395 280 274 00030,

Montant estimatif : 36 015.00€ HT

Lot n°8 : Peinture – Revêtements acoustiques - Signalétique

Titulaire : SAS A. Vignola dont le siège social est situé 1 avenue de la Durance – 78200 BUCHELAY, et dont le numéro SIRET est : 478 068 513 00017,

Montant estimatif : 20 388.00€ HT

- Précise que les prix seront modifiés et révisés selon les conditions contractuelles prévues aux marchés,
- Autorise le président à signer lesdits marchés, ainsi que tous les actes subséquents,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2025 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Alain DEBUS

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

